



Compte-rendu du Comité Syndical du SYDOM Aveyron du 23 mars 2016

L'an deux mille seize et le vingt trois mars à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

M. Vincent ALAZARD ; M. Claude ALBAGNAC ; M. Jean-François ALBESPY ; M. Jean-Louis ALCOUFFE ; M. Eric BARRES ; M. Rollant BELET ; M. Michel BERNAT ; M. Francis BERTRAND ; M. Michel BOYER ; M. Bernard CASTANIER ; Mme Florence CAYLA ; Mme Martine CENSI ; M. Hervé COSTES ; M. Patrice COURONNE ; M. Francis DELERIS ; M. Michel DELPAL ; M. Jean-Louis DENOIT ; M. Jean-Louis FRANCES ; Mme Geneviève GASQ-BARES ; M. Patrick GAYRARD ; M. Aimé HERAL ; M. Gabriel ISSALYS ; M. Jean-Paul LABIT ; M. Jean-Pierre LADRECH ; M. Nicolas LEFEVERE ; M. Didier MAI-ANDRIEU ; M. Guy MARTY ; M. Michel MERCADIER ; M. Paul MESTRE ; M. Alain NAYRAC ; M. Guy PUEL ; M. Daniel RAYNAL ; M. Patrice REY ; M. Patrick ROBERT ; M. François RODRIGUEZ ; Mme Elisabeth ROMIGUIERE ; M. Bernard SAULES ; M. Bertrand SCHMITT ; M. Christian SOURNAC ; M. Laurent TRANIER ; M. Yves VALLS.

Absents excusés :

M. Jean-Claude ANGLARS (pouvoir à M. Jean-François ALBESPY) ; Mme Marie-Claire COUDERC (pouvoir à M. Patrice COURONNE) ; M. Christophe LABORIE (pouvoir à M. Vincent ALAZARD) ; Mme Sylvie LOPEZ (pouvoir à Mme Florence CAYLA) ; M. Paul MARTIN (pouvoir à M. Michel BOYER) ; M. Jean-François ROUSSET (pouvoir à M. Michel BERNAT).

Date de la convocation : 17 mars 2016

Ordre du Jour :

- 1/ Démission d'une élue.
- 2/ Décision du Président par délégation.
- 3/ Budget Primitif 2016.
- 4/ Cotisations 2016.
- 5/ Créances irrécouvrables,
- 6/ Contrat départemental Eco-Emballages : candidature au soutien au développement durable.
- 7/ Etude sur la départementalisation des déchèteries : point d'étape.
- 8/ Rapport d'activité 2015.
- 9/ Solution de traitement des déchets aveyronnais à l'horizon 2020.
- 10/ Questions diverses.

I/ Etablissement de la liste des présents et approbation du compte rendu du comité syndical du 16 décembre 2015.

Après émargement de la liste des présents, Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2015.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu du précédent Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

II/ Prises de délibérations.

1/ Démission d'une élue.

Par courrier du 29 décembre 2015 Madame Monique BULTEL HERMENT m'a fait part de sa démission de déléguée du SYDOM et ce, en raison de son élection en qualité de Conseillère Régionale Midi Pyrénées Languedoc Roussillon.

Comme nos statuts n'ont pas prévu de suppléants, Madame BULTEL HERMENT ne sera pas remplacée par un autre élu.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de cette démission.

2/ Décision du Président par délégation n°1 du 19 février 2016.

Lors du Comité Syndical du 16 juin 2010, il avait été décidé d'attribuer une indemnité aux collectivités de proximité mettant à disposition du SYDOM Aveyron une installation de transfert provisoire et/ou du personnel. Pour l'année 2015, en concertation avec ces collectivités et au vu de leurs dépenses, les sommes suivantes leur ont été attribuées :

- Quai de Belmont sur Rance, géré par la Communauté de Communes du Pays Belmontais : 24 000 €,
- Quai de Decazeville, géré par la commune de Decazeville : 22 000 €,
- Quai d'Espalion, géré par le SMICTOM de la Région d'Espalion : 24 100 €,
- Quai de Lestrade et Thouels, géré par la communes de Lestrade et Thouels : 24 000 €,
- Quai du Saint Affricain, géré par la Communauté de Communes du Saint Affricain : 24 000 €,
- Quai de Sainte Geneviève sur Argence, géré par la commune d'Argences en Aubrac : 24 000 €,
- Quai provisoire de Villefranche de Rouergue, géré par la Communauté de Communes du Villefranchois : 10 000 €

- Quai provisoire de Rignac, géré par la Communauté de Communes du Pays Rignacois : 5 500,00 €

Ce qui représente un total de 157 600 €.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de cette décision du Président prise par délégation.

3/ Budget Primitif 2016.

Globalement, le budget que nous allons examiner s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 13 400 000,00 €
- section d'investissement : 1 725 000,00 €
- toutes sections confondues : 15 125 000,00 €

Ce projet de budget pour 2016, comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, est quasi identique au budget primitif des exercices précédents.

En section de fonctionnement, la baisse des dépenses et recettes de fonctionnement par rapport au budget précédent s'explique par le fait que l'année précédente les dépenses et les recettes des prestations facturées avaient été calculées sur 13 mois du fait de retard lié à la dématérialisation des pièces comptables sur l'exercice 2014.

En section d'investissement, les provisions effectuées concernent principalement la réhabilitation du site de Solozard.

Monsieur le Président précise que les reports de crédits seront réalisés au moment de l'affectation du résultat, après le vote du compte administratif lors du prochain comité syndical.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2016.

4/ Cotisations 2016.

Conformément aux orientations budgétaires arrêtées lors du précédent Comité Syndical, le montant des cotisations pour 2016 pourrait être identique à celui des exercices précédents à savoir :

- 1,250 € TTC par habitant pour les collectivités membres,
- 0,625 € TTC par habitant pour le Département.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de fixer la cotisation pour l'exercice 2016 aux montants proposés ci-dessus.

5/ Créances irrécouvrables.

Le comptable du SYDOM Aveyron propose que certaines créances, soient passées en pertes et créances éteintes. Il s'agit des créances suivantes pour un montant total TTC de 25 289,77 € provenant des entreprises suivantes, placées en liquidation judiciaire :

- COTRIVAL : 24 864,18 € (Ecotri – Millau)
- EURL Bâtiment LIEB : 425,59 € (Solozard)

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de passer ces deux créances en créances irrécouvrables.

6/ Contrat départemental Eco-Emballages : candidature au soutien au développement durable.

Dans le cadre du barème E, Eco-Emballages propose aux collectivités titulaires d'un contrat, de candidater pour obtenir des soutiens spécifiques intitulés SDD (Soutien au Développement Durable).

Pour ce faire il convient de renseigner une base de données très complète sur la gestion des déchets au plan technique, environnemental, ressources humaines et financier.

Pour être éligible à ce programme qui permet d'obtenir des soutiens supplémentaires, il faut que la base de l'étude soit constituée par au moins 50% de la population.

Le SYDOM Aveyron ne peut pas, seul, se lancer dans la démarche, il doit impérativement s'appuyer sur les données détenues par les collectivités membres, notamment pour tout ce qui touche à la collecte.

Certaines collectivités qui se sont lancées dans une démarche de réduction des déchets disposent déjà d'un fichier ADEME « compta coût » transposable avec celui d'Eco Emballages.

Il serait donc intéressant de s'appuyer sur ces collectivités à savoir Rodez Agglomération, CC Millau Grands Causses, CC Decazeville Aubin avec la CC vallée du Lot, CC du Villefranchois avec la CC de Najac, auquel pourrait être ajouté le SMICTOM d'Espalion pour arriver au seuil de 50% de population.

Les collectivités partenaires pourraient être dédommagées pour leur implication dans la constitution et le suivi de cette base de données. Un fond de concours de 5000 € par collectivité pourrait constituer un levier incitatif.

Monsieur ALBAGNAC a sollicité des précisions quant à l'objectif du SDD : simple base de données ou moyen d'obtenir des subventions.

Monsieur LEFEVERE a indiqué qu'au-delà de la collecte de données avec l'aide des collectivités membres, il y avait un objectif d'augmenter les soutiens versés par Eco Emballages au SYDOM Aveyron, dont profitent toutes les collectivités.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'être candidat au soutien au développement durable et d'instaurer un fonds de concours de 5000 € par collectivité participante.

7/ Etude sur la départementalisation des déchèteries : point d'étape.

L'étude portant sur l'éventuelle départementalisation des Déchèteries se poursuit. Le comité de pilotage se réunira le mercredi 6 avril 2016 à 17h30. Il y sera présenté la phase 2 de l'étude intitulé : analyse des besoins et propositions. La phase 3 portera sur l'analyse des répercussions pour les collectivités et le SYDOM Aveyron.

La restitution devant l'ensemble du Comité Syndical a été programmée au mercredi 27 avril 2016 à 17h30.

Les membres du Comité Syndical sont invités à prendre acte de l'évolution de ce dossier.

8/ Rapport d'activité 2015.

Conformément au Code de l'Environnement, les collectivités en charge de la collecte ou du traitement des déchets sont tenues de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Pour exercer sa compétence, le SYDOM s'est appuyé en 2015 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client, à savoir :

- 3 centres de tri,
- 1 plateforme de compostage,
- une installation de stockage des déchets,
- un bioréacteur,
- 11 stations de transit.

Ce qui représente près de 100 emplois générés.

Ont été traitées en 2015 :

- 13 594 tonnes triées,
- 76 487 tonnes enfouies,
- 62 013 tonnes transférées,
- 2 092 tonnes compostées.

Madame CAYLA constate que le maillage en quai de transfert va se terminer. Elle précise que malgré certaines remarques faisant état de quais de transfert jugés trop luxueux, ces équipements fonctionnent et du fait d'une bonne intégration paysagère sont acceptés par la population.

Elle relève que les performances des refus de tri ont augmenté et se situe au niveau de 18% contre 15% auparavant. La communication et les interventions dans les écoles avec la sensibilisation des enfants doivent permettre aux collectivités d'améliorer leurs performances.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la présentation du rapport d'activité pour l'exercice 2015.

9/ Solution de traitement des déchets aveyronnais à l'horizon 2020.

Depuis la fermeture du site du Burgas à Sainte Radegonde, le 16 mai 2010, les déchets accueillis précédemment sur cet équipement de traitement sont transférés sur le site du bioréacteur de Labessière Candeil dans le Tarn géré par le Syndicat Départemental TRIFYL.

Le SYDOM Aveyron et TRIFYL sont liés par une convention de partenariat qui prendra fin le 31 décembre 2020.

Les nouveaux impératifs de réduction et de valorisation des déchets contenus dans la loi sur la transition énergétique et la croissance verte et notamment les impératifs de réduction de 30% en 2020 et de 50% à l'horizon 2025 de quantités de déchets stockés impose de se doter de nouveaux équipements de valorisation et de traitement des déchets.

TRIFYL a décidé de lancer une réflexion en ce sens et a proposé au SYDOM Aveyron de renforcer le partenariat entre les deux syndicats en créant, via une Société d'Economie Mixte (SEM), une unité commune de traitement basée à Labessière Candeil.

A l'issue d'une période de concertation et de réflexion, ponctuée par des rencontres et un audit conduit par un bureau d'études spécialisé, les élus du Comité Syndical sont invités à se prononcer par oui ou par non sur cette proposition de partenariat élargi et la création d'une SEM associant le SYDOM Aveyron, TRIFYL, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Caisse des Dépôts et Consignation.

De la large discussion qui a eu lieu, on peut retenir les interventions suivantes :

Monsieur ALAZARD expose au nom du conseil départemental la position du Département qui a pris une motion à ce sujet.

Il précise également qu'un projet aveyronnais favorisera l'économie circulaire. Ce n'est que le début d'un projet qui peut en amener d'autres. De plus le projet privé se situe sur un site qui peut être accepté par la population. Pour ces raisons il est défavorable à l'association avec TRIFYL.

Monsieur BARRES demande si les deux projets ont été clairement présentés à tous les conseillers départementaux.

Monsieur ALAZARD précise que les deux projet ont été présentés.

Monsieur PUEL ne comprend pas que le Conseil Départemental ait pris cette motion laissant apparaître clairement dans la presse le choix de l'opérateur privé.

Monsieur ALBAGNAC approuve la position du Conseil Départemental. En effet, le département doit être capable de gérer ses propres déchets. Il faut une ambition économique qui pourrait permettre le développement et la recherche autour d'un traitement aveyronnais. Les deux solutions sont quasi identiques. Le choix n'est pas de dire si on retient TRIFYL ou SOLENA mais de rentrer dans une SEM avec TRIFYL.

Y aura-t-il une possibilité pour TRIFYL de soumissionner en 2020 voire de faire une délégation de service public ?

Monsieur le Président précise que TRIFYL veut connaître notre positionnement afin de pouvoir dimensionner son équipement (180 000 T avec le SYDOM ou 110 000 T sans le SYDOM). Il s'agit d'une usine qui sera soumise au régime des installations classées pour la protection

de l'environnement. TRIFYL ne répondra pas aux appels d'offres car ses installations seront dimensionnées et autorisées que pour le seul tonnage tarnais.

Si on écarte la solution de la SEM avec TRIFYL, le SYDOM Aveyron passera des marchés publics d'un an renouvelable trois fois comme le prévoit le code des marchés publics.

Madame CAYLA au nom du bureau de Rodez Agglomération rappelle qu'il y a deux enjeux : le coût pour le contribuable avec une solution départementale privée plus chère de 10 € par tonne soit 600 000 € par an. Elle précise également que lors de la fermeture du Burgas, l'Aveyron a été content de trouver un exutoire pour ses déchets auprès de TRIFYL.

Toutefois, tout le monde souhaite un site de traitement en Aveyron, notamment pour la création d'emploi.

La responsabilité repose sur le maire de Viviez sur lequel le site privé sera implanté.

Le bureau de Rodez Agglomération a voté pour une solution aveyronnaise. Toutefois, il y a une prise de risques qui peut amener à ne plus avoir de solutions de traitement au-delà de 2020.

Monsieur le Président rappelle que les évènements récents ont tous démontré que personne ne voulait de site de traitement (fermeture du Burgas, projet avorté de Castelnau Pégayrols,...)

Monsieur HERAL ne comprend pas que l'on puisse envoyer ailleurs les déchets qui peuvent être traités chez nous.

Monsieur CASTANIER rappelle l'importance du coût pour le contribuable. Il est beaucoup plus réduit dans la solution publique que privée.

Monsieur MESTRE trouve que dans la solution aveyronnaise on se soumet à un privé alors qu'avec la solution publique avec TRIFYL nous serons décideur.

Monsieur LEFEVERE au nom de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses précise que le choix de la SEM avec TRIFYL est prématuré pour le SYDOM Aveyron. La solution choisie par TRIFYL n'a aucun retour technique et cette solution ne fonctionne qu'avec un taux de valorisation irréalisable sur lequel nous n'avons aucune garantie.

Pour ces raisons une solution aveyronnaise est préférable.

Monsieur CASTANIER rappelle qu'il n'y a aucune garantie de réussite sur les deux solutions proposées. De plus dans un appel d'offre le SYDOM Aveyron sera passif et subira les prix de l'entrepreneur privé.

Monsieur BOYER trouve qu'une mutualisation avec le Tarn permettrait de réaliser des économies sur l'ensemble de la chaîne du déchet.

Monsieur DELPAL souhaiterait connaître l'apport en capital pour la constitution de la SEM. Monsieur le Président précise que le capital social dans la SEM avec Trifyl serait réparti en fonction des parts de chaque participant. La présence de la Caisse des Dépôts et Consignation permettant d'obtenir des facilités pour le prêt nécessaire à la construction de l'usine.

Monsieur COSTES pense qu'un désengagement est plus facile avec une solution privée.

Monsieur ISSALYS précise que les déchets deviennent une ressource. Il faut un système industriel qui limite l'investissement. Il pense qu'une solution privée est plus intéressante qu'une solution publique.

Monsieur GAYRARD demande à Monsieur DENOIT, Maire de Viviez, si le conseil municipal de sa commune a délibéré à ce sujet.

Monsieur DENOIT précise que le conseil municipal n'a pour l'instant pas pris de délibération à ce sujet mais que la question avait été évoquée à trois reprises devant le conseil.

Il précise que Viviez est la seule commune du département à ne pas avoir d'agriculteur. La commune a, sur son territoire, beaucoup de d'entreprises spécialisées dans le recyclage avec la SOPAVE et la SNAM. La ville compte 1200 emplois dans l'industrie pour 1300 habitants.

Le chantier d'UMICORE fini en juin et c'est un des rares endroits où un site de traitement des déchets ménagers peut s'implanter.

Toutefois, Monsieur DENOIT ne peut dire comment se prononcera le conseil municipal de Viviez à propos du site de traitement départemental.

Monsieur LADRECH au nom de la Communauté de Communes de Decazeville Aubin précise qu'il ne votera pas pour le partenariat avec TRIFYL. Il souscrit aux emplois qui seront développés dans le Bassin de Decazeville.

Monsieur ROBERT au nom de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens s'associe à la position de la Communauté de Communes du Bassin de Decazeville. C'est la volonté des maires de la Communauté.

Monsieur le Président précise qu'il n'est pas dans cette optique. Il est favorable à un partenariat avec TRIFYL compte tenu des difficultés qu'il y a .

Il y a en effet une qualité des partenaires institutionnels fiables avec TRIFYL, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Caisse des Dépôts et Consignation. De plus TRIFYL gère un site existant depuis 15 ans. La construction de l'usine n'est qu'un aboutissement. L'intérêt d'un important tonnage de l'ordre de 180 000 tonnes permet également de mutualiser les coûts d'investissement et surtout de fonctionnement. En incluant le surcoût lié au transport cela représente une économie d'environ 10 € par tonne, soit 600 000 à 700 000 € par an.

Il est également difficile de parler d'un prix incluant la TVA et la TGAP car il s'agit d'impôts aux taux encore inconnus pour 2020 et à fortiori pour 2025.

Le projet en Aveyron est certes sur le territoire mais sera réalisé par une entreprise mayennaise. Il y a de nombreuses incertitudes quant à ce projet : en premier lieu l'acceptabilité sociétale qui est loin d'être acquise et de plus l'investissement de plus de 30 millions d'euros pour une société seule est très important. Si cette solution est retenue ce sera par appel d'offres tous les quatre ans. Le SYDOM Aveyron sera passif et ne fera qu'un cahier des charges dépendant d'une entreprise privée en situation de monopole.

La solution TRIFYL offre une meilleure lisibilité dans la durée et permettra au SYDOM Aveyron de devenir acteur de sa solution de traitement et ne pas subir les choix d'un privé.

A l'issue de cet échange, Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à se prononcer sur la proposition de partenariat émanant de TRIFYL.

Après avoir décidé de ne pas recourir au vote à bulletin secret par 33 voix contre et 8 voix pour, les membres du Comité Syndical décident avec 11 OUI ; 35 NON ; 1 abstention, de ne pas donner suite à la proposition de TRIFYL de s'associer dans une Société d'Economie Mixte composée de TRIFYL, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Caisse des Dépôts et Consignation.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Le Président
Patrice COURONNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Couronne', written in a cursive style.